



Conseil communal

Annexe 1 du Règlement du Conseil général de la
Commune d'Avry (Art. 61)

RETRIBUTION DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

A HONORAIRES ANNUELS	
1 Séances du Conseil général <i>par séance</i>	CHF 125.-- brut
2 Séances du Bureau du Conseil général <i>par heure</i>	CHF 35.-- brut
3 Pour la présidence, indemnité pour préparation séance <i>par heure</i>	CHF 35.-- brut
4 Séances des Commissions du Conseil général <i>par heure</i>	CHF 25.-- brut
B DEPLACEMENTS ET FRAIS CONSEQUENTS	
1 Transports publics	Remboursement des frais effectifs Pour un trajet de plus de 20km, CHF 0.70/km Pas d'indemnité Voir point 1 ou 2 ci-dessus
2 Véhicules privés <i>le km</i>	
3 Déplacements sur le territoire communal	
4 Déplacements hors de la commune	

OBSERVATIONS (exemples)

- 1 Les délégations ne sont rétribuées que pour autant qu'une invitation officielle ait été adressée au Conseil général et que ce dernier désigne expressément les délégués chargés de le représenter.
- 2 Les cas spéciaux et les litiges sont tranchés par le bureau du Conseil général.

Approuvé par le Conseil général dans sa séance du 14 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le Président :
André von der Weid

La Secrétaire :
Nicole Maillard